

Présents : Sylvie BERTHET, André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCQ, Alain SABY, Mireille VEYRON, André ROCHAS, Sylvie PAQUET

Excusés : Emilie BOCQUET, Mireille GOUMAS (pouvoir Sylvie PAQUET)

Absents :

Date de la convocation : 12/07/2018

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCQ

ORDRE DU JOUR :

1) PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE .

Le 1er adjoint rappelle que, dans le cadre de la révision de notre PLU, nous en sommes à l'étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Selon l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme

Ce document a été envoyé à chaque conseiller en préalable à la tenue du Conseil Municipal. Le projet a été présenté en réunion.

Le 1er adjoint expose alors le projet de PADD qui compte trois axes déclinés en dix-neuf orientations.

Il déclare le débat ouvert et un tour de table a lieu.

Le Conseil Municipal débat des orientations générales du PADD.

Considérant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en cours d'élaboration telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération,

Considérant que conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et après clôture du débat par le 1er adjoint,

Le Conseil Municipal

- Prend acte de la tenue du débat sur le PADD en son sein
- Précise que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération

Pour : 9

Contre :

Abstention :

2) Décisions modificatives

- **Budget général investissement**
Il est proposé au conseil la modification suivante :
- DI compte 202-041 :+72 euros
- RI compte 2033-041 : -72 euros

- Budget Auberge

Amortissement des travaux d'investissement 2016/2017 parking de l'auberge :

Il a été mandaté en 2017 (mandat 3/2017) sur le compte 2128 du budget AUBERGE la somme de 41517.50 € HT.

Ces travaux doivent être amortis dès 2018 par l'émission d'un mandat au compte 6811-042 et d'un titre au 28128-040 pour le montant de l'annuité. Le maire propose une durée de 10 ans pour amortir ces travaux.

Compte tenu de cette durée d'amortissement, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

- dépenses de fonctionnement : 6811-042: + 4152
- dépenses de fonctionnement sur article déjà ouvert: - 4152 ou recettes de fonctionnement au 752: + 4152
- recettes d'investissement 28128-040: + 4152
- dépenses d'investissement sur article déjà ouvert: + 4152

Après délibération, le conseil vote :

Pour : 9 Contre : Abstention :

Divers

- RGPD – présentation du devis de l'entreprise Mosaic pour l'établissement de notre audit RGPD et externalisation du DPO.
- Etat des lieux de la réflexion sur le projet de fusion Ayn/ Dullin. Un questionnaire va être envoyé à tous les habitants de la commune pour que chacun puisse exprimer les avantages et inconvénients d'un tel projet.
- Expo « jardin des toiles », vernissage. Voir communication affichée, Dull'info de juin, site internet pour dates / animations / inscriptions.
- Rendu de la rencontre avec le CAUE sur la poursuite de l'aménagement du chef-lieu.
- Déclaration d'intention d'Aliéner

Fin du conseil : 22h30

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely belonging to the council members mentioned in the text. The signatures are written in a cursive style and are scattered across the lower half of the page.